



PORC NB PORK

2- 150 Woodside Lane, Fredericton, NB E3C 2R9
Tél. : 506-458-8051 Télécopieur : 506-453-1985 www.porcnpork.nb.ca

Conditions d'achat de petits lots de porcs pour la production en basse-cour

Les porcs sont considérés comme du bétail et toutes les lois régissant le bétail doivent être respectées. Il existe des lois provinciales et fédérales concernant l'élevage du porc. Les deux plus importantes pour les producteurs de basse-cour sont :

- a. Les porcs ne sont pas autorisés à être nourris avec des restants de table, en particulier des produits à base de viande.
- b. Au Canada, tous les porcs doivent se trouver dans des locaux enregistrés et tous les mouvements d'animaux doivent être signalés de manière à ce que, en cas d'urgence sanitaire, tous les porcs puissent être localisés.

Pour pouvoir acheter un porc au Nouveau-Brunswick, nous vous demandons de remplir le formulaire suivant :

1. Avez-vous un identifiant d'installation (ID) ? Si oui, veuillez fournir votre numéro d'identifiant d'installation _____

Si non, veuillez remplir la demande d'identification d'installation ci-jointe et la retourner à financemanager@porcnpork.nb.ca ou la faxer au 506-453-1985. La demande sera envoyée par courrier électronique au ministère de l'Agriculture (MAAP) afin de vous attribuer un numéro d'identification (NII) avant l'achat de votre porc. Le MAAP fournira le NII à Porc NB pour enregistrer votre installation dans le système PorcTracé afin que vous puissiez acheter des porcs et enregistrer le mouvement des porcs vers vos installations.

2. Êtes-vous inscrit dans le système national PorcTracé ? Oui ___ Non ___

Si oui, vous êtes tenu de signaler vos mouvements de porcs à destination et en provenance de votre installation dans un délai de 7 jours.

Si non, veuillez contacter Porc NB au 506-458-8051 ou financemanager@porcnpork.nb.ca et fournir votre numéro d'identification d'installation afin que vous puissiez être enregistré dans le système PorcTracé.

En signant ci-dessous : Je reconnais respecter toute la législation relative à l'élevage du bétail, signaler tous les mouvements dans PorcTracé si les porcs sont déplacés ou vendus, et garantir que ces porcs ne recevront aucun déchet alimentaire tel que des restes de table ou de restaurant.

Date

Nom (en lettres moulées)

Signature

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs est disponible sur ce lien <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/porcs>